



Église des Pays de l'Ain

1^{er} mars 2018

n° 3

[Sommaire en dernière page](#)

[Bulletin officiel du diocèse de Belley-Ars](#)

Vocation : disciple-missionnaire

« *Le Seigneur continue aujourd'hui à appeler à le suivre. Nous ne devons pas attendre d'être parfaits pour répondre notre généreux "me voici", ni nous effrayer de nos limites et de nos péchés, mais accueillir avec un cœur ouvert la voix du Seigneur. L'écouter, discerner notre mission personnelle dans l'Église et dans le monde, et enfin la vivre dans l'aujourd'hui que Dieu nous donne.* »

Dans son message pour la journée de prière pour les vocations, le Pape François souligne que le Seigneur adresse à tous son appel à le suivre et à être missionnaire. A la lumière de ce message, on pourrait passer en revue chaque situation, chaque état de vie dans notre famille diocésaine.

Le Seigneur appelle en premier lieu les catéchumènes, en particulier les 23 adultes de notre diocèse qui ont répondu « Me voici » à l'appel de leur nom, le 18 février.

Il appelle les jeunes, évidemment, puisqu'ils vivent le temps du choix par excellence. Et l'Église les aide à écouter cet appel et à discerner, avec les week-ends « Lève-toi ma bien-aimée et viens ! » pour les jeunes filles à Annecy les 7 et 8 avril, ou « Viens et vois ! » à Paray pour faire découvrir aux jeunes

hommes la vie des prêtres les 26 et 27 mai.

Il continue à appeler ceux qui se sont déjà orientés vers une vocation sacerdotale, les séminaristes, qui sont invités par la nouvelle *Ratio Fundamentalis*, à être des croyant entièrement donnés à leur Seigneur, à être des missionnaires, sans attendre d'être ordonnés.

Il en va de même pour ceux qui se sont engagés dans le mariage, qui doivent découvrir la beauté de l'amour conjugal. Le Forum Wahou !, les 17 et 18 mars, pourra les y aider - et sera tout aussi utile pour les prêtres et les consacrés !

Enfin, Dieu appelle l'ensemble du peuple chrétien, où fleurissent les vocations : il doit prier pour que cet appel à devenir disciple-missionnaire soit entendu - le 1^{er} mai à Ars, par exemple, pour la marche provinciale pour les vocations - et aider à écouter, à discerner et à vivre cet appel.

« *Chacun de nous est appelé – à la vie laïque dans le mariage, à la vie sacerdotale dans le ministère ordonné, ou à la vie de consécration spéciale – pour devenir témoin du Seigneur, ici et maintenant* »

Agenda de notre évêque

Du dimanche 25 février au vendredi 2 mars

Retraite sacerdotale diocésaine à Châteauneuf-de-Galaure

Vendredi 2 mars

Collège des consultants à Bourg-en-Bresse

Samedi 3 mars

Rencontre des confirmands de St-Martin Combe du Val

Dimanche 4 mars

Rencontre des diacres permanents à St-Rambert-en-Bugey

Lundi 5 mars

Rencontre des délégués diocésains à la vie consacrée à Paris

Mercredi 7 mars

Rencontre de l'économiste et du vicaire général
Rencontre de l'équipe du Secours catholique
Rencontre des confirmands de Tossiat, St-Denis-les-Bourg et Notre-Dame de Bourg
Conseil d'administration de RCF
Rencontre des confirmands de Viriat

Vendredi 9 mars

Lancement de la campagne du Denier de l'Eglise

Samedi 10 mars

Journée du Pardon à Bourg-en-Bresse

Lundi 12 mars

Enseignement au séminaire d'Ars
Présence au sanctuaire d'Ars

Mardi 13 et mercredi 14 mars

Formation provinciale à l'Accompagnement spirituel à Ars

Mercredi 14 mars

Rencontre de la responsable des parcours Alpha

Jeudi 15 mars

Conseil presbytéral avec les doyens à Ars

Vendredi 16 mars

Conseil presbytéral à Ars

Conseil épiscopal à Ars

Réunion du Comité de jumelage St Jean-Marie Vianney - Cardinal Emile Biayenda

Samedi 17 mars

Rencontre des confirmands du doyenné de Bresse à Montrevel

Halte spirituelle à Montréal-la-Cluse

Du mardi 20 au vendredi 23 mars

Assemblée plénière à Lourdes

Samedi 24 et dimanche 25 mars

Pèlerinage des étudiants et jeunes professionnels au Puy-en-Velay

Lundi 26 mars - Lundi Saint

Rencontre des séminaristes du diocèse à Bourg

Mardi 27 mars - Mardi Saint

Journée du presbyterium à Bourg-en-Bresse
Messe chrismale à la co-cathédrale Notre-Dame de Bourg

Mercredi 28 mars - Mercredi Saint

Rencontre des confirmands du Bugey-Sud à Belley
Soirée avec les internes de l'institution Lamartine à Belley

Triduum pascal à la cathédrale de Belley

Journée du presbyterium et Messe chrismale

Rencontre des prêtres du diocèse et invitation à la Messe chrismale

La journée du presbyterium, qui réunit chaque année les prêtres du diocèse, aura lieu le Mardi saint 27 mars 2018, à Bourg-en-Bresse.

Les chrétiens des Pays de l'Ain sont invités à prendre part à la messe chrismale autour de Mgr Pascal Roland, des prêtres et des diacres du diocèse, le 27 mars à 17 h à la co-cathédrale Notre-Dame de Bourg-en-Bresse.

Distribution des huiles saintes

- Mardi 27 mars : à l'issue de la Messe chrismale (sacristie, salle Notre-Dame)
 - Ensuite à l'évêché (aux heures de permanence de la chancellerie)
- En cas de besoin, téléphoner au chancelier avant de passer (06 09 71 66 20)

Messieurs les curés sont priés de préparer des « ampoules » ou flacons propres et transparents.

À ceux qui auraient besoin du Saint-Chrême dès le dimanche de Pâques, il est recommandé de venir le chercher à l'issue de la Messe chrismale.

Il est toujours possible de s'organiser en doyenné.

Huiles saintes périmées

Les huiles saintes de l'année précédente doivent être brûlées.

En cas de difficulté, il est possible de les déposer à la chancellerie (dans un flacon qui pourra être restitué par la suite si le nom de la paroisse est indiqué).

Jubilés en 2018

La journée du presbyterium sera l'occasion de célébrer le jubilé de quinze prêtres présents dans notre diocèse.

Jubilé de platine : (70 ans d'ordination)

- P. Maurice Bertin, ordonné le 29 juin 1948
- P. Joanny Poncet, le 29 juin 1948
- P. Marc Balleydier, le 4 juillet 1948

Jubilé de palissandre : (65 ans d'ordination)

- P. Jean Bozonnet, le 29 juin 1953
- P. Bernard Rousset, le 29 juin 1953
- P. Pierre Ville, le 29 juin 1953

Jubilé de diamant : (60 ans d'ordination)

- P. Francis Frost, le 20 avril 1958
- P. André Jacquot, le 29 juin 1958
- P. Jean Pollet, le 29 juin 1958

Jubilé d'or : (50 ans d'ordination)

- P. Louis Goy, le 29 juin 1968

Jubilé d'argent : (25 ans d'ordination)

- P. Antoine Desarbre, le 30 mai 1993
- P. Jean-Paul Bidonga, le 4 juillet 1993

10 ans d'ordination :

- P. Frédéric Villier, le 29 juin 2008
- P. Roland Varin, le 29 juin 2008
- P. Didier Gaud, le 29 juin 2008

*Mgr Bagnard et les nouveaux ordonnés
le 29 juin 2008*



Conseil presbytéral : assemblée des 15 et 16 mars 2018

Bourg-en-Bresse, le 12 février 2018

Chers frères prêtres,

Le Bureau du conseil presbytéral s'est réuni à l'évêché le 1^{er} février pour préparer notre prochaine assemblée. Aujourd'hui je sollicite donc une nouvelle fois votre précieuse collaboration pour le bien commun de notre diocèse.

Conformément aux *Statuts du Conseil presbytéral* (art. 3, 23 et 28), je convoque la deuxième assemblée ordinaire de l'année pastorale 2017-2018 et je suis heureux de vous y inviter personnellement. Si l'un d'entre vous avait un empêchement majeur, il m'avertira sans tarder (*Statuts*, art. 09). Cette assemblée aura lieu à Ars-sur-Formans, au Foyer sacerdotal Jean-Paul II, du jeudi 15 mars 2018, 9h30 (office de Tierce), au vendredi 16 mars 2018, 14h (fin du déjeuner).

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour que j'ai préparé avec l'aide du Bureau.

Avec les doyens et les membres du conseil diocésain pour l'évangélisation qui participeront à la première partie de notre session, nous réfléchirons aux suites à donner

au week-end pastoral Talenthéo des 29 et 30 janvier sur la vision pastorale diocésaine.

Avec les doyens, nous commencerons à préparer la prochaine session du presbyterium qui aura lieu à Viviers (18-20 novembre 2018) et nous ferons le point sur la mise en route des assises diocésaines de l'immobilier.

Ensuite nous échangerons sur la fraternité et la collaboration des prêtres *fidei donum* au sein du presbyterium, la pastorale des vocations dans les paroisses, la réalisation d'un vade mecum diocésain des préparations au mariage et l'avenir des doyennés et des groupements paroissiaux. Nous ferons aussi le point sur les documents suivants : les statuts du Sanctuaire d'Ars, les statuts des LME et le vade mecum pastoral et administratif du diocèse.

Enfin je solliciterai votre avis pour le renouvellement du collège des consultants

Pour le déroulement fructueux de ces travaux, je vous remercie de bien vouloir prendre connaissance des documents joints par le bureau. N'hésitez pas à solliciter et à recueillir les avis de vos confrères sur ces sujets et à apporter leurs contributions éventuelles.

En attendant la joie de vous retrouver à Ars, en cette année anniversaire de l'arrivée du Saint Curé, je vous souhaite une bonne entrée en carême et un bon chemin vers Pâques !

Bien fraternellement,

+ Pascal Roland



Programme du Conseil presbytéral

Jeudi 15 mars 2018

*Participent aux travaux du conseil
presbytéral*

- *Les doyens (jusqu'à 17h)*
- *Les membres du conseil diocésain pour
l'évangélisation (jusqu'à 15h)*

9h15 : Office de Tierce et introduction

9h30 : Vision pastorale diocésaine

11h45 : Messe avec le Séminaire

14h15 : Vision pastorale diocésaine (suite)

15h00 : Session du presbyterium (Viviers,
18-20 novembre 2018)

16h00 : Assises diocésaines de l'immobilier

17h30 : Missions du collège des consultants

18h00 : Prêtres *fidei donum* : fraternité et
collaboration au sein du presbyterium

19h00 : Vêpres

19h30 : Dîner à la Providence

20h30 : Veillée au Sanctuaire d'Ars

Vendredi 16 mars 2018

8h45 : Laudes

9h00 : Consultation pour le renouvellement
du collège des consultants

9h15 : Vision pastorale diocésaine
(conclusions)

9h30 : Sanctuaire d'Ars (relecture des
statuts)

10h15 : Pastorale des vocations dans les
paroisses

11h30 : Etat des travaux en cours

- Statuts des LME
 - Vade mecum des préparations au
mariage
 - Avenir des doyennés et des
groupements paroissiaux
 - Vade mecum pastoral et administratif
- 12h30 : Office de Sexte
12h45 : Repas
14h00 : Fin de la session

Informations diocésaines

Changement de coordonnées

- **Le Père René Chavent**

Nouvelle adresse :

8 Avenue de Provence

13 480 CALAS

- **Abbé Christian Laffargue**

Nouveau numéro de téléphone :

04 74 32 86 73

- **Chancellerie**

Nouveau numéro de téléphone des archives
de catholicité :

04 74 32 86 38

Chaque poste téléphonique à l'évêché dispose
désormais d'une messagerie ; vous êtes donc
invités à contacter les services administratifs
diocésains sur leur ligne directe (voir aux
pages 2 et 3 de l'annuaire).



Offre d'emploi

Le **Secours Catholique de l'Ain** propose
un poste d'**animateur de réseau de
solidarité** à temps partiel (14h/semaine),
en remplacement d'un salarié en congé
parental, jusqu'au 30 juin 2020.

Salaire : 11 000 € brut annuel

Profil : Bac + 3 ou plus dans le champ social,
solidarité, innovation sociale ou expérience,
en accord avec les valeurs du Secours
Catholique

Mission:

Dans le cadre des objectifs de la délégation
et selon les orientations et principes d'action
du Secours Catholique, il/elle a pour mission
de développer, d'animer et d'accompagner

des réseaux d'acteurs de solidarité. Pour cela, il/elle apporte un soutien dans la mise en œuvre de leurs missions.

Activités:

Anime le développement des réseaux d'acteurs de solidarité dans le cadre de la pédagogie du Secours Catholique

Conçoit, propose et coordonne des stratégies d'animation et de développement.

Participe à l'animation globale de la délégation

Envoyer une lettre de motivation et un CV : delegue.010@secours-catholique.org



Lancement de la Campagne du Denier

La campagne du Denier de l'Église pour l'année 2018 sera officiellement lancée le vendredi 9 mars 2018, de 10h à 12h, à la Salle des Pays de l'Ain (Maison Jean-Marie Vianney).

Après un temps de prière avec notre évêque, M. Louis Jacques Le Seigneur, économiste diocésain, présentera un bilan de la campagne 2017 ainsi qu'une rétrospective provinciale. Mme Linda Miriel, de l'agence Altériade, présentera ensuite la campagne 2018 et répondra aux questions des participants. Les différents outils pour mener cette collecte seront distribués aux paroisses entre 8h30 et 10h ou après la réunion, de 12h à 12h30.

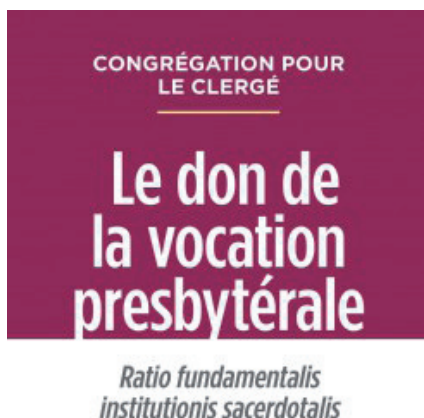
Un déjeuner conclura cette matinée ; pour s'y inscrire, les curés, vicaires et trésoriers peuvent contacter le secrétariat de l'économiste diocésain : secretariat.econome@belley-ars.fr.

La nouvelle Ratio Fundamentalis

Lors de leur Assemblée plénière à Lourdes, en novembre dernier, les évêques de France ont consacré quatre séances de travail à l'avenir des Séminaires et à la formation des prêtres. Mgr Patrón Wong, Secrétaire de la Congrégation pour le clergé chargé des Séminaires, est venu présenter la nouvelle Ratio Fundamentalis, le nouveau programme pour les Séminaires (la Ratio précédente datait de 1970).

« La vocation au presbytérat est un don précieux, déposé par Dieu dans le cœur de certains hommes. ». Mgr Wong a donc précisé: « Ce don est à protéger et à faire mûrir, afin qu'il rayonne la Lumière du Christ [...] si un prêtre n'est pas formé pour être un bon pasteur, toutes ses connaissances intellectuelles ne lui serviront à rien. »

Interrogé au sujet de la nouvelle Ratio par RCF, Mgr Jérôme Beau, évêque auxiliaire de Paris et Président de la Commission épiscopale pour les ministres ordonnés, insiste sur la dimension intégrale de la formation des prêtres : « Former un futur prêtre, ce n'est



pas former la dimension intellectuelle en faisant abstraction du reste ou former un savoir-faire pastoral en faisant abstraction de l'intellectuel et de la formation humaine. C'est au contraire une formation intégrale sans survaloriser la dimension intellectuelle ou un savoir-faire, mais vraiment former quelqu'un dans l'intégralité de sa personne. »

Propédeutique, cycles de formation : ce qui va évoluer

Cette année de propédeutique, jusqu'à présent facultative, est désormais obligatoire pour aider les jeunes dans leurs fondations spirituelles pour mieux discerner; elle constitue désormais la première étape de formation. Pour notre Province, c'est la Maison Saint-François de Sales à Paray-le-Monial.

L'intitulé des cycles du séminaire change pour souligner la visée justement plus intégrale de l'ensemble de la formation. Le premier cycle, appelé « Philosophie », devient « Étape de la formation du disciple-missionnaire », c'est-à-dire d'un croyant qui soit entièrement donné à son Seigneur et missionnaire, sans attendre d'être ordonné. Le second cycle (Théologie) se nomme désormais « Étape de la configuration au Christ, Pasteur et Serviteur ». La dernière étape, qui correspond à l'année diaconale, est appelée « Étape pastorale ou de synthèse vocationnelle ».

Mgr Patrón Wong a présenté les points d'insistance de ce nouveau texte

La formation se réalise de façon intégrale grâce à la dimension communautaire ; l'importance de la formation à l'intériorité et à la communion qui représente toujours un défi: celui de former un homme de Dieu et de communion, épris de Lui, saisi par sa Miséricorde, intériorisant jour après jour l'esprit évangélique » (RF, n° 41); l'importance de la formation au discernement pastoral : « Si



les séminaristes n'apprennent pas l'art – juste et miséricordieux à la fois – du discernement et de l'accompagnement pastoral, ils seront rigides, ne voyant pas que la charité est la plénitude de la loi, que c'est elle qui nous fait proches de chaque personne pour bien comprendre la situation où elle se trouve, et qu'elle éclaire et suscite les pas à proposer pour toujours mieux répondre aux appels de Dieu. »

Après la présentation de la Ratio fundamentalis, les évêques français vont maintenant rédiger une Ratio nationale adaptée au contexte français, la dernière version datait de 1985. Ce travail, associant directeurs de Séminaires – dont ceux des séminaires de Lyon et Ars–, et formateurs, supérieurs de Congrégation et évêques, devrait être publié d'ici à deux ans.

D'après *Eglise en Ille-et-Vilaine*
février 2018.

Statuts du Conseil Diocésain de la Vie Consacrée

Les Statuts du Conseil diocésain pour la vie consacrée (CDVIC) avaient été approuvés par Mgr Pascal Roland pour une durée de trois ans renouvelable, à dater du 29 octobre 2013 (cf. EPA de novembre 2013, pp. 17-18).

Après avoir nommé le Père Antoine Desarbre comme délégué épiscopal pour la vie consacrée en 2016, Mgr Roland l'a chargé de relire ces statuts et de préparer une version définitive. C'est ce texte révisé qui est promulgué aujourd'hui.

Par décret de l'évêque de Belley-Ars, sont abrogées toutes les normes diocésaines contraires aux nouvelles règles. Le texte révisé entre en vigueur immédiatement. Le prochain renouvellement du Conseil diocésain de la vie consacrée se fera selon les nouvelles normes.

A noter en particulier la participation des Sociétés de Vie Apostolique (n°2.2) et la rôle particulier des communautés contemplatives (n° 2.3).

Préambule

« La vie consacrée par la profession des conseils évangéliques est la forme de vie stable par laquelle des fidèles, suivant le Christ de plus près sous l'action de l'Esprit Saint, se donnent totalement à Dieu aimé par-dessus tout, pour que, dédiés à un titre nouveau

et particulier pour l'honneur de Dieu, pour la construction de l'Église et le salut du monde, ils parviennent à la perfection de la charité dans le service du Royaume de Dieu et, devenus signes lumineux dans l'Église, ils annoncent déjà la gloire céleste.

Cette forme de vie, dans les instituts de vie consacrée érigés canoniquement par l'autorité compétente de l'Église, les fidèles l'assument librement, qui, par des vœux ou d'autres liens sacrés selon les lois propres des instituts, font profession des conseils évangéliques de chasteté, de pauvreté et d'obéissance et, par la charité à laquelle ceux-ci conduisent, sont unis de façon spéciale à l'Église et à son mystère » (Droit Canon n° 573).

L'expression « Vie Consacrée » désigne :

- Les Instituts de Vie Consacrée : Instituts religieux contemplatifs, Instituts religieux apostoliques et Instituts séculiers
- Les Sociétés de Vie Apostolique
- Les formes individuelles de Vie Consacrée : Ermites, Vierges consacrées, Veuves consacrées
- Les nouvelles formes de Vie Consacrée dans le cadre d'une Association, d'une Fraternité ou non.



Mgr Roland et les Bénédictines du Sacré-Coeur de Montmartre

Nature, rôle et objectifs du Conseil Diocésain de la Vie Consacrée (CDVIC)

1.1 Le Conseil Diocésain de la Vie Consacrée est un des Conseils qui aident l'Évêque à mettre en œuvre la mission de l'Église particulière. Il est un des lieux où l'Évêque exerce son ministère par rapport à la Vie Consacrée. Signe de la Vie Consacrée dans l'Église diocésaine, il est un instrument de dialogue avec les autres Conseils et

un moyen d'information, de transmission et de coordination des missions et activités apostoliques.

1.2 Au service de l'Église diocésaine, le CDVIC a pour objectifs :

a- rendre présente la Vie consacrée dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet missionnaire diocésain au sein des différents Conseils de l'Évêque;

b- collaborer avec les divers Mouvements et Services du Diocèse, en particulier le Service Diocésain des Vocations ;

c- animer la Journée mondiale de la Vie Consacrée dans le Diocèse (fête du 2 février) en mobilisant les consacrés et les curés pour que cette fête soit soulignée lors d'une Messe dominicale

- par une mention dans la prière universelle

- par la prédication

- par le renouvellement public de l'engagement des consacrés.

d- préparer une rencontre périodique de la vie consacrée du diocèse : prière, réflexion, dialogue ;

e- développer les liens entre les communautés religieuses, les membres des autres Instituts de Vie Consacrée, les laïcs consacrés engagés ou non dans des Associations de fidèles ;

f- aider les consacrés à se situer, dans la fidélité à leur vocation propre, au sein de la mission apostolique du Diocèse.

Composition du CDVIC

Dans notre Diocèse, le CDVIC est formé de :

2.1 Membres de droit :

Le Délégué épiscopal de la Vie Consacrée
Un(e) délégué(e) des Supérieur(e)s
Majeur(e)s

Le Responsable du Service Diocésain des Vocations

2.2 Membres élus par collège :

- Instituts masculins de vie apostolique : un délégué et un suppléant

- Instituts féminins de vie apostolique : une déléguée et une suppléante

- Sociétés de Vie Apostolique : un(e) délégué(e) et un(e) suppléant(e)

- Vierges consacrées, Veuves consacrées, Instituts séculiers : un(e) délégué(e) et un(e) suppléant(e)

- Nouvelles formes de Vie Consacrée (communautés nouvelles, associations, fraternités...) : un(e) délégué(e) et un(e) suppléant(e)

2.3 Le Prieur de la Chartreuse de Portes et la Prieure du Carmel d'Ars, représentant les Instituts masculins et féminins de vie contemplative, sont associés aux travaux du CDVIC bien que ne participant pas aux réunions ordinaires.

Choix et mission des membres du CDVIC

3.1 Chaque Institut ou Communauté choisit une personne de son collège et transmet son choix au délégué épiscopal qui établit la liste pour chaque collège.

3.2 Chaque collège choisit une personne dans cette liste.

- La première personne est élue membre.



*Messe pour la vie consacrée à Notre-Dame de Bourg
le 4 février 2018*

- La seconde personne est élue suppléante.
- Ce choix doit être approuvé par l'Évêque.

3.3 Le mandat de chaque délégué(e) est de trois ans renouvelables.

3.4 Chaque membre du CDVIC a pour mission

- exprimer auprès de l'Évêque et du délégué épiscopal les préoccupations et les questions, les joies et les espérances des consacrés de son collège
- transmettre aux consacrés de son collège les réflexions et les orientations données par l'Évêque après réflexion avec le CDVIC.

Fonctionnement

4.1 Le CDVIC se réunit au moins deux fois par an. Il est présidé par l'Évêque ou par le Délégué épiscopal.

4.2 Un Bureau, présidé par le Délégué épiscopal, est chargé de préparer, organiser et animer le travail. Il est constitué d'un(e) secrétaire et d'un(e) trésorier (ère), élus pour 3 ans renouvelables.

4.3 L'animation est assurée par le Bureau qui établit l'ordre du jour des réunions en accord avec l'Évêque et envoie les convocations. Le (la) secrétaire rédige les comptes rendus. Le délégué épiscopal veille à la réalisation des décisions prises.

4.4 Selon les questions étudiées, le Bureau peut faire appel à des « experts », avec l'accord de l'Évêque.

4.5 Sur demande de l'Évêque, du Bureau ou de 3 membres du CDVIC, les présents statuts pourront être révisés. Dans ce cas, il faut un vote à la majorité des deux tiers des membres.



Financement

Le financement du CDVIC et des rencontres diocésaines de la Vie Consacrée est assuré par une cotisation dont le montant est proposé chaque année par le CDVIC et approuvé par l'Évêque. La cotisation par communauté est proportionnelle au nombre des membres et à ses ressources.

Siège

Conseil Diocésain de la Vie Consacrée (CDVIC)

31 Rue du Dr. Nodet – CS 60154 – 01004 Bourg en Bresse Cedex

Ces statuts sont approuvés de manière définitive. Nonobstant toutes choses contraire.

À l'évêché de Belley-Ars, le 22 février 2018, fête de la Chaire de Saint-Pierre

Mgr Pascal ROLAND
Évêque de Belley-Ars

P. Christian Josselin
Chancelier

La catéchèse et les personnes porteuses de handicap : un engagement nécessaire dans la vie pastorale de l'Église

Du 20 au 22 octobre 2017, Conseil Pontifical pour la Promotion de la Nouvelle Évangélisation a organisé une rencontre sur la catéchèse et les personnes porteuses de handicap l'Université Pontificale Urbanienne à Rome. Damien Van Beek, responsable de la pédagogie catéchétique spécialisée dans le diocèse, y a participé.

Plus de 420 personnes qui travaillent dans la catéchèse étaient présentes à cette conférence et provenaient de professions diverses et de pays du monde entier. Des représentants des diocèses ont présenté des méthodes pour la catéchèse des personnes handicapées. Les personnes handicapées participantes ont animé des moments de prière tout au long du rassemblement.

L'Église doit apprendre à rencontrer les personnes handicapées

De nombreuses interventions ont marqué ces trois jours de congrès. Mgr Rino Fisichella, président du Conseil Pontifical pour la Promotion de la Nouvelle Évangélisation, a expliqué que l'Église doit apprendre « comment rencontrer les personnes handicapées aujourd'hui, comment leur permettre d'avoir une rencontre avec le Christ dans le silence de leur propre intérieur et dans les signes qui indiquent sa présence dans les frères; comment encourager leur engagement à témoigner et à être des protagonistes dans la communauté en tant que catéchistes, et donc croyants qui transmettent la foi, la vivent et l'enseignent ».

« Dieu dirige sa parole à tout le monde, personne ne l'exclut », a déclaré l'archevêque. « Une personne peut être aveugle, mais entendre ; sourde, mais percevoir ; incapable de réfléchir, mais saisir l'intimité de la force de la présence. »

Mgr Fisichella a réfléchi sur la manière dont Dieu se rapporte à l'homme, disant que c'est le Seigneur qui a choisi de parler et de se révéler à l'homme dès le commencement. La révélation, et la réponse de la foi, commence par « l'acte d'amour d'où vient la décision de Dieu de se révéler et le but de l'appeler à partager sa propre vie. [...] C'est un amour qui atteint le cœur de chaque personne, en les rencontrant dans leur intérieur, où la perception d'une présence qui donne un sens à la vie ».

Le but de la catéchèse est de « faire en sorte que Dieu saisisse tout le monde, quel que soit l'état dans lequel il se trouve », a-t-il souligné.

Il a ajouté que la musique, le chant et l'art qui, selon lui, permettent à ceux qui les éprouvent de comprendre Dieu d'une manière différente, a-t-il dit. Il a ensuite évoqué la nécessité de promouvoir la « culture de la rencontre » dont parle si souvent le pape François, en mettant l'accent sur l'amitié, la fraternité et la solidarité.

Une véritable culture de la rencontre « ne s'arrête pas à quelques instants pressés, et sous la forme de formalités ». Il faut au contraire « accueillir le mystère du frère afin de mieux comprendre le mystère de sa propre existence ».



Citant *Evangelii Gaudium*, (n° 46), il a expliqué qu'il vaut mieux « *ralentir le pas, mettre de côté l'appréhension pour regarder dans les yeux et écouter, ou renoncer aux urgences pour accompagner celui qui est resté sur le bord de la route.* » Notre responsabilité, alors, « *est de transmettre la foi d'une manière vivante, et non de créer des obstacles, afin qu'elle atteigne tout le monde, surtout ceux qui sont préférés par le Seigneur.* »

La fragilité fait partie de notre humanité

Pia Matthews, professeur de bioéthique à l'Université St. Mary's de Londres, est intervenue pour parler de la diversité et de la fragilité : « *Dans un monde individualiste, dans une culture du jetable, nous sommes tous appelés à faire épanouir les personnes handicapées. La fragilité de la vie doit nous rappeler notre interdépendance. Dans la diversité humaine nous sommes tous fragile, car la fragilité fait partie de notre humanité. La diversité nous unit, elle n'est pas une différence qui nous divise. Le Christ lui-même a pris sur lui les habits de la fragilité.* »

Miguel Romero, professeur d'Université aux Etats-Unis, a témoigné de sa vie auprès de son frère handicapé. « *Il y a deux regards : un regard qui enlève toute humanité de la personne et un regard chrétien. Il faut contempler l'unité intégrale de la personne. Chaque personne a un développement propre. Il faut s'adapter aux limites de chaque catéchumène, pour trouver le rythme dans l'équilibre de l'apprentissage. Cela nécessite la présence de catéchistes qui puissent s'engager dans la communauté.* »

La conclusion de cette conférence est un élan, un cap à suivre pour l'Église Universelle, les diocèses et les Paroisses : l'attention aux personnes handicapées ne doit pas être un slogan mais doit être vivante dans la vie quotidienne. Personne ne doit se sentir différent.

Intervention du Saint-Père

Nous reconnaissons le grand développement qui s'est produit au cours des dernières décennies en ce qui concerne le handicap. Une plus grande conscience de la dignité de chaque personne, en particulier des plus faibles, a conduit à l'adoption de positions courageuses pour l'inclusion de ceux qui vivent avec diverses formes de handicap, afin que personne ne se sente étranger dans sa propre maison. Pourtant, au niveau culturel, à travers une fausse compréhension de la vie, les expressions qui nuisent à la dignité de ces personnes persistent toujours. Une vision souvent narcissique et utilitariste, malheureusement, amène beaucoup de personnes à considérer les personnes handicapées comme marginales, sans saisir leur richesse humaine et spirituelle. Dans l'état d'esprit commun, il y a encore une attitude trop forte de rejet de cette condition, comme si elle empêchait d'atteindre le bonheur et l'accomplissement de soi. Il est démontré par la tendance eugénique de mettre fin à la vie de l'enfant à naître qui montre une forme d'imperfection. En réalité, nous connaissons tous beaucoup de personnes qui, malgré une fragilité même grave, ont trouvé, quoique difficilement, le chemin d'une belle vie, riche de sens. De même, d'un autre côté, nous connaissons des gens apparemment parfaits, mais ils désespèrent! Après tout, c'est une tromperie périlleuse de penser que nous sommes invulnérables. Comme l'a dit une fille que j'ai rencontrée lors de mon récent voyage en Colombie: la vulnérabilité est



intrinsèque à la nature essentielle de l'humanité.

La réponse est l'amour: pas cet amour faux, saccharin et moralisateur, mais ce qui est vrai, concret et respectueux. Dans la mesure où l'on est accepté et aimé, inclus dans la communauté et soutenu dans son regard vers l'avenir avec confiance, le vrai chemin de la vie évolue et on éprouve un bonheur durable.



Ceci - comme nous le savons - s'applique à tout le monde, mais pour les personnes les plus fragiles, c'est comme un test. La foi est un grand compagnon de vie quand elle nous permet de toucher à la main la présence d'un Père qui n'abandonne jamais ses créatures, dans n'importe quel état de leur vie. L'Église ne peut pas être sans voix ou désaccordée dans la défense et la promotion des personnes handicapées. Sa proximité avec les familles les aide à surmonter la solitude qui risque souvent de les fermer par manque d'attention et de soutien. Cela s'applique d'autant plus à cause de sa responsabilité à l'égard de la génération et de la formation de la vie chrétienne. La communauté ne doit pas manquer de mots et surtout de gestes pour rencontrer et accueillir des personnes handicapées. La liturgie dominicale, en particulier, doit pouvoir les inclure, afin que la rencontre avec le Seigneur ressuscité et avec la communauté elle-même soit une source d'espoir et de courage dans le difficile chemin de la vie.

La catéchèse, d'une manière particulière, est appelée à découvrir et tester des formes congruentes afin que chaque personne, avec ses dons, ses limites et même de graves handicaps, puisse rencontrer Jésus dans le voyage et s'abandonner avec confiance à Lui. Aucune limitation physique ou mentale ne devrait jamais être un obstacle à cette rencontre, car le visage du Christ brille dans le

cœur de chaque personne. En outre, prenons soin, surtout nous ministres de la grâce du Christ, de ne pas tomber dans l'erreur néopélagienne de ne pas reconnaître le besoin de la force de la grâce qui vient des sacrements de l'initiation chrétienne. Laissez-nous apprendre à surmonter l'inconfort et la peur que parfois nous pouvons ressentir envers les personnes handicapées. Apprenons à chercher et à «inventer» intelligemment des outils appropriés pour que personne ne manque du soutien de la grâce. Laissez-nous former - tout d'abord par l'exemple! - des catéchistes de plus en plus capables d'accompagner ces personnes pour qu'elles grandissent dans la foi et apportent leur contribution authentique et originale à la vie de l'Église.

Enfin, j'espère que dans la communauté, de plus en plus, les personnes handicapées peuvent être leurs propres catéchistes, par leur témoignage aussi, afin de transmettre la foi d'une manière plus efficace.

Je vous remercie pour votre travail en ces jours et pour votre service dans l'Église. Que Notre Dame vous accompagne. Je vous bénis de tout cœur. Et je vous demande de ne pas oublier de prier pour moi. Je vous remercie!

Pape François
21 octobre 2017

Agenda des événements diocésains

Lancement de la Campagne du Denier

Vendredi 9 mars 2018

Journée du Pardon

Samedi 10 mars 2018

Contact : cateain01@wanadoo.fr

Marche avec l'Évangile

Samedi 10 mars 2018 à Miribel

Contact : maurice.simplex@orange.fr - 06 63 05 25 44

Loto de la Pastorale des Jeunes

Dimanche 11 mars 2018 à 14h30 à Oyonnax

Loto au profit du pèlerinage des jeunes du diocèse à Rome en avril 2018, à la Salle St-Léger (15, rue Eugène Pottier - Oyonnax).

Contact : rome2018.belleyars@gmail.com

Haltes spirituelles

Enseignement de Mgr Roland sur le dimanche, jour pour le Seigneur.

Samedi 17 mars 2018, de 14h00 à 19h30 : doyen de Haut Bugey (Montréal-la-Cluse)

Contact : sedif.belleyars@gmail.com

Forum Wahou!

Samedi 17 et dimanche 18 mars 2018

Contact : pastoraledesfamilles01@gmail.com

Pélé du Puy

Samedi 24 et dimanche 25 mars 2018 au Puy-en-Velay

Pèlerinage au Puy-en-Velay pour les étudiants et jeunes pros d'Auvergne-Rhône-Alpes

Contact : paje.ain@gmail.com

Relire ensemble une visite

Jedi 5 avril 2018 à la Maison JM Vianney

Avec Anne Humeau, ancien aumônier national des Hôpitaux : comment relire ensemble des visites ? Comment cette manière d'accueillir la rencontre nous renouvelle de l'intérieur ? Formation ouverte à tous.

Inscription avant le 25 mars : pastoralesante01@orange.fr

« Lève-toi ma bien-aimée et viens ! »

Samedi 7 et dimanche 8 avril 2018 à Annecy

Week-end interdiocésain pour les filles de 18 à 30 ans, à Annecy. Comment discerner sa vocation ? Et si Jésus t'appelait aux sommets de la vie consacrée ? Au programme : ateliers, partages, relecture, prière, convivialité...

Contact : paje.ain@gmail.com

Sommaire

Edito	p. 1
Agenda de notre évêque	p. 2
Journée du presbyterium et Messe chrismale	p. 3
Conseil presbytéral	p. 4
Informations diocésaines	p. 5
Nouvelle Ratio Fundamentalis	p. 6
Statuts du Conseil Diocésain de la Vie Consacrée	p. 8
Catéchèse et personnes porteuses de handicap	p. 11
Agenda diocésain	p. 10

Église des Pays de l'Ain - Bulletin officiel du diocèse de Belley-Ars

C.P.P.A.P. n° 1018 G 83912 - Date de parution : 1^{er} mars 2018

Directeur de la publication : P. Frédéric PELLETIER - Rédaction et mise en page : SDPC

Couverture : Mgr Roland et les catéchumènes du diocèse - Crédits photos : CEF (p. 7), Conseil Pontifical pour la Promotion de la Nouvelle Évangélisation (p. 11-12), Osservatore Romano (p. 13), SDPC.

Contact : Service Diocésain de Pastorale de la Communication

31, Rue du Dr Nodet – CS 60154 – 01004 Bourg-en-Bresse Cedex - 04 74 32 86 69 - sdpc01@gmail.com
catholique-belley-ars.cef.fr